

Le dossier de l'affaire des Pontins

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **41 (1970)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 9 Septembre 1970

SOMMAIRE

Le dossier de l'affaire des Pontins — Menaces contre le marais des Pontins — Opposition au projet de village de vacances — Autour des marais des Pontins — L'aménagement de la route du Taubenloch : achèvement d'une première étape — Chronique économique

Le dossier de l'affaire des Pontins

Une vive opposition s'est manifestée, de toutes parts, contre un projet aberrant : celui de la construction d'un village de vacances de 66 maisons, plus un bâtiment économique et un jardin d'enfants, sur une tourbière de 5 ha. située aux Pontins sur Saint-Imier, entre deux zones placées sous protection à proximité du Parc jurassien de la Combe-Grède - Chasseral. Outre l'intérêt de ce terrain sur le plan scientifique et didactique, qui devrait déjà empêcher la réalisation des constructions projetées, il convient de noter d'emblée que l'emplacement retenu est une cuvette exposée au nord, dont le sol est fortement boisé et gorgé d'eau. L'endroit est vraiment mal choisi, à tous égards, pour une réalisation immobilière de caractère touristique !

L'ADIJ, par ses deux commissions concernées (Protection de la nature et Aménagement du territoire), a catégoriquement pris position contre ce projet, de même que d'autres instances. Toutefois, le Conseil-exécutif a donné le feu vert aux constructions, malgré les oppositions, et l'autorisation de bâtir a même été délivrée. Il n'est malgré tout pas encore trop tard pour en revenir à une plus saine appréciation du problème et empêcher la réalisation de ce projet. C'est à quoi tend un double recours déposé auprès du Conseil-exécutif et du Tribunal fédéral par les opposants, ainsi que de récentes interpellations parlementaires.

L'essentiel du présent numéro est consacré à cette affaire délicate. On y trouvera aussi bien un historique de toutes les démarches faites que les explications d'un spécialiste, le Dr Charles Krähenbühl, médecin et botaniste à Saint-Imier, membre d'honneur de l'ADIJ, concernant l'intérêt scientifique de la région menacée.

Nous souhaitons que cette publication permette une meilleure information du public sur l'objet du litige et contribue à faire prévaloir le point de vue des opposants, pour la sauvegarde d'une région d'une rare richesse botanique, témoin encore intact de l'époque glaciaire.

ADIJ